

# VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 14-003

ARR2014\_ 0137

## ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 12 JUILLET 2014 au 20 JUILLET INCLUS 2014**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 12 juillet 2014 au 20 juillet 2014 inclus,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint, et Madame Pascale NATALE 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 12 juillet 2014 au 20 juillet 2014 inclus.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 07 JUIL. 2014

Le Maire



Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	10 JUIL. 2014
Affiché le	10 JUIL. 2014
Notifié le	11 JUIL. 2014
Publié le	10 JUIL. 2014

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 07 07-ARR2014\_0137-AR